

**Province de Québec
Municipalité de Poularies
District d'Abitibi-Ouest**

Le 7 octobre 2019

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de Poularies, tenue à la salle du conseil, lundi le 7 octobre 2019, à 20 h, formant quorum sous la présidence du maire, M. Pierre Godbout, et à laquelle sont présents :

MM. les conseillers Réal Rancourt, Claude Laroche, Vital Carrier et Hugh Fortier
M^{mes} les conseillères Diana Bruneau et Priscillia Lefebvre

M^{mes} Katy Rivard secrétaire-trésorière/directrice générale et Kate Morin secrétaire-trésorière adjointe assistent également à l'assemblée.

Le maire, M. Pierre Godbout, souhaite la bienvenue à tous et déclare la session ouverte.

2019-10-119 Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Diana Bruneau, appuyé par Réal Rancourt et résolu à l'unanimité des conseillers présents que l'ordre du jour soit adopté.

2019-10-120 Adoption du procès-verbal du 3 septembre 2019

Les conseillers ayant reçu copie du procès-verbal en ont dispensé la lecture. Il est proposé par Vital Carrier, appuyé par Priscillia Lefebvre et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le procès-verbal de la séance ordinaire du 3 septembre 2019 soit adopté tel que rédigé.

2019-10-121 Approbation des comptes

Il est proposé par Hugh Fortier, appuyé par Priscillia Lefebvre et résolu à l'unanimité des conseillers présents que les comptes payés et à payer qui s'élèvent au montant de 37 931.43 \$ présentés par la secrétaire-trésorière soient acceptés tel que présentés.

2019-10-122 Rapport trimestriel

Il est proposé par Réal Rancourt, appuyé par Vital Carrier et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le rapport trimestriel pour la période du 1^{er} janvier au 30 septembre 2019 présenté par la secrétaire-trésorière/directrice générale soit adopté tel que présenté.

2019-10-123 Mission pour l'audit de l'année 2019

Il est proposé par Hugh Fortier, appuyé par Diana Bruneau et résolu à l'unanimité des conseillers présents de confier la mission pour l'audit de l'année 2019 à Daniel Tétreault, CPA inc.

2019-10-124 Demande pour un passage pour piétons

- | | |
|-------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Attendu que | plusieurs parents du village, dont les enfants fréquentent l'école Bellefeuille, sont inquiets de la sécurité des enfants qui doivent traverser les routes 101 et 390 pour se rendre à l'école; |
| Attendu que | de nombreux automobilismes, motocyclismes et camionneurs semblent dépasser la vitesse de circulation permise; |
| Attendu qu' | il n'y a aucun endroit désigné pour traverser les routes 101 et 390; |
| Attendu qu' | une partie de la route 101 est située en zone scolaire; |
| Attendu qu' | il n'y a pas de brigadier scolaire; |

En conséquent pour sécuriser les élèves et les citoyens de Poularies, il est proposé par Claude Laroche, appuyé par Priscillia Lefebvre et résolu à l'unanimité de faire une demande au ministère du transport du Québec afin qu'un passage pour piétons soit aménagé dans la zone scolaire de la route 101.

De plus, puisque la loi dit que s'il y a un panneau d'arrêt, le piéton a la priorité sur les conducteurs et les cyclistes, qui doivent immobiliser leur véhicule pour lui céder le passage. Il est également résolu de demander qu'un marquage au sol soit fait à l'arrêt de la route 390 afin de délimiter l'endroit où les piétons doivent traverser, soit par deux lignes blanches parallèles ou des blocs blancs indiquant l'espace réservé au passage des piétons.

2019-10-125 Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires

Attendu que le Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal prévoit les exigences de formation pour les pompiers des services de sécurité incendie afin d'assurer une qualification professionnelle minimale;

Attendu que ce règlement s'inscrit dans une volonté de garantir aux municipalités la formation d'équipes de pompiers possédant les compétences et les habiletés nécessaires pour intervenir efficacement en situation d'urgence;

Attendu qu'en décembre 2014, le gouvernement du Québec a établi le Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel;

Attendu que ce programme a pour objectif principal d'apporter aux organisations municipales une aide financière leur permettant de disposer d'un nombre suffisant de pompiers qualifiés pour agir efficacement et de manière sécuritaire en situation d'urgence;

Attendu que ce programme vise également à favoriser l'acquisition des compétences et des habiletés de base requises par les pompiers volontaires ou à temps partiel qui exercent au sein des services de sécurité incendie municipaux;

Attendu que la municipalité de Poularies désire bénéficier de l'aide financière offerte par ce programme;

Attendu que la municipalité de Poularies prévoit la formation de 4 pompiers pour le programme Pompier I et 1 Officier non urbain au cours de la prochaine année pour répondre efficacement et de manière sécuritaire à des situations d'urgence sur son territoire;

Attendu que la municipalité doit transmettre sa demande au ministère de la Sécurité publique par l'intermédiaire de la MRC d'Abitibi-Ouest en conformité avec l'article 6 du Programme.

Il est proposé par Hugh Fortier et appuyé par Réal Rancourt et résolu à l'unanimité des conseillers présents de présenter une demande d'aide financière pour la formation de ces pompiers dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel au ministère de la Sécurité publique et de transmettre cette demande à la MRC d'Abitibi-Ouest.

2019-10-126 Ponceau à retirer

Il est proposé par Claude Laroche, appuyé par Diana Bruneau et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser la dépense pour enlever le ponceau défectueux dans le rang 4 & 5 Ouest.

2019-10-127 Nettoyage des égouts

Il est proposé par Vital Carrier, appuyé par Diana Bruneau et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser d'engager un entrepreneur pour nettoyer les égouts.

2019-10-128 Achat bonbons d'halloween

Il est proposé par Priscillia Lefebvre, appuyé par Diana Bruneau et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser l'achat de bonbons d'halloween pour un montant maximum de 150 \$.

2019-10-129 S.P.C.A.

Il est proposé par Réal Rancourt, appuyé par Priscillia Lefebvre et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser l'adhésion avec la SPCA d'Abitibi-Ouest pour une période d'un an pour un montant de 2 500\$.

2019-10-130 Clé à choc pneumatique 3/4

Il est proposé par Diana Bruneau, appuyé par Claude Laroche et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser l'achat d'une clé à choc pneumatique 3/4, le montant de cette dépense est de 559 \$ avant taxes.

2019-10-131 Emploi Sporteck pour la période hivernale

Il est proposé par Diana Bruneau, appuyé par Vital Carrier et résolu à l'unanimité des conseillers présents de faire paraître un offre d'emploi pour un surveillant(e)-animateur(trice) à la Sporteck, afin de faire de l'animation, de la surveillance et des activités intérieures et extérieures pour amuser et faire bouger les jeunes.

L'emploi débutera au début de l'hiver. Les heures d'ouverture seront les soirs, les fins de semaine et lors des congés scolaires.

Les personnes intéressées doivent donner leur nom au plus tard le 31 octobre 2019.

2019-10-132 Demande de commandite pour le bulletin paroissial

Il est proposé par Diana Bruneau, appuyé par Priscillia Lefebvre et résolu à l'unanimité des conseillers présents de donner une commandite de 25 \$ à la Fabrique de la paroisse Ste-Rose pour le bulletin paroissial.

2019-10-133 Location du chapiteau

Afin de préserver le chapiteau, il est proposé par Réal Rancourt, appuyé par Claude Laroche et résolu à l'unanimité des conseillers présents de ne plus le louer.

Séance de travail

Il est convenu qu'aucune séance de travail ne soit prévue pour le mois d'octobre 2019.

2019-10-134 Levée de l'assemblée

Il est proposé par Claude Laroche, appuyé par Réal Rancourt et résolu à l'unanimité des conseillers présents que l'assemblée soit levée.

Maire _____ **Sec.-très./dir. gén.** _____

Je, Pierre Godbout, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'art. 142 (2) du Code Municipal.